

Validation du procès-verbal du 23 février 2018

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITE.

Comptes de Gestion 2017

Les comptes de gestion des différents budgets communaux sont approuvés par les membres du Conseil Municipal.

Compte administratif 2017 de la commune

Les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur ANGEBAULT Hervé, Adjoint, donnent acte à Monsieur le maire de la présentation faite sur le compte administratif qui se résume ainsi :

- section de fonctionnement
 - o en dépenses : 528 756,82 €
 - o en recettes : 720 006,69 €
 - o excédent : 191 249,87 €

- section d'investissement :
 - o en dépenses : 438 953,51 €
 - o en recettes : 349 371,49 €
 - o déficit : 89 582,02 €

Le compte administratif de la commune est validé à l'unanimité.

Compte administratif des budgets annexes

Les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur ANGEBAULT Hervé, donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Maire de la présentation faite sur les comptes administratifs des budgets annexes qui se résument ainsi :

1. Lotissement La Coulée Verte

Section de fonctionnement :	Dépenses :	156 672,31 €
	Recettes :	166 237,65 €
	Excédent :	9 565,34 €
Section d'investissement :	Dépenses :	114 911,99 €
	Recettes :	156 672,31 €
	Excédent :	41 760,32 €

2. Budget générateurs photovoltaïques

Section de fonctionnement :	Dépenses :	11 651,47 €
	Recettes :	13 479,72 €
	Excédent :	1 828,25 €
Section d'investissement :	Dépenses :	2 534,07 €
	Recettes :	3 198,14 €
	Excédent :	664,07 €

Affectation du résultat 2017 sur les budgets 2018 de la commune

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :
 - o au titre des excédents antérieurs : 73 899,25 €
 - o au titre de l'exercice arrêté : 191 249,87 €

soit un total à affecter de 265 149,12 €

- considérant que le résultat de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 5 328,86 €

- soit un total à affecter de **259 820,26 €**

-

DECIDE d'affecter

- la somme de **159 820,26 €** au compte 1068 recettes de la section d'investissement,

- la somme de **100 000,00 €** au compte 002 recettes de la section de fonctionnement.

Affectation du résultat 2017 sur le budget 2018 – budget photovoltaïque

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

o au titre des excédents antérieurs : 18 958,03 €

o au titre de l'exercice arrêté : 1 828,25 €

soit un total à affecter de 20 786,26 €

DECIDE d'affecter

- la somme de **20 786,26 €** au compte 002 recettes de la section de fonctionnement.

Vote des taxes 2018

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité, d'augmenter les taux de 1% pour l'année 2018.

Les taux sont ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 14,90 %

- Foncier bâti : 21,27 %

- Foncier non bâti : 44,78 %

Vote du budget 2018 - commune

Monsieur le Maire donne lecture chapitre par chapitre, de ses propositions pour le budget primitif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : en dépenses et en recettes : 778 854,00 €

- Section d'investissement : en dépenses et en recettes : 443 928,86 €

Vote des budgets 2018 – Lotissement la Coulée Verte et Générateurs Photovoltaïque

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions, chapitre par chapitre, pour les budgets primitifs de 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les budgets qui se résument ainsi :

1. Lotissement La Coulée Verte

- Section d'exploitation : en dépenses et en recettes : 155 107,29 €

- Section d'investissement : en dépenses et en recettes : 197 334,71 €

2. Générateurs photovoltaïques

- Section de fonctionnement : en dépenses et en recettes : 33 210,16 €

- Section d'investissement : en dépenses et en recettes : 3 862,21 €

Non-valeur

M. le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un état de non valeurs transmis par la Trésorerie Municipale de Cholet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de passer en non valeurs la somme suivante :

- 6,37 euros sur le budget Communal

Travaux – Sanitaires extérieurs Mairie

Les plans des sanitaires extérieurs de la Mairie ont été présentés aux membres du Conseil Municipal. Il est demandé de rajouter un lavabo et de placer les urinoirs en angle. Les remarques seront transmises à l'architecte en retour.

Aménagement place de l'Église

Une réunion avec l'entreprise AGPU est programmée pour le 19 avril. Les demandes de subventions sont en cours.

Devis voirie

Un devis concernant le curage des fossés a été validé pour un montant de 1 738,80 euros ainsi qu'un devis pour le fauchage des bernes pour un montant de 614,34 euros

Questions diverses

CLAS : Une demande de mise à disposition du terrain de tennis a été formulé par le président du CLAS afin d'y proposer une activité de Paint Ball. Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve de la remise en état du terrain.

Agglomération du Choletais : M. Jérôme CHOUTEAU et M. Sébastien CRETIN, ont été désignés membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre au sein de l'Agglomération du Choletais dans le cadre des groupements de commandes.

Agglomération du Choletais : La convention de mutualisation entre la commune de Somloire et l'Agglomération du Choletais a été prolongée d'un an.

Numérotation des maisons à la Prèverie : Une demande a été formulée par un habitant de la prèverie afin de numéroter les maisons en raison de problèmes de courriers. Le Conseil Municipal décide de créer une commission qui se réunira et se rendra sur place prochainement.

Voirie : Des camions se sont, à plusieurs reprises, insérés sur le chemin de la Haute Folie. Il est demandé de mettre un panneau « Voie sans issue ». Le responsable de l'Agence Technique Départementale sera contacté à ce sujet.

Réglettes à led : Un devis concernant l'achat de réglettes à led a été validé par le Conseil Municipal.

Agglomération du Choletais : Pour information, des contrôles sur les réseaux d'assainissement vont être effectués par l'agglomération du Choletais dans différentes rues de la commune.

Mutuelle santé groupée : La compagnie AXA souhaite proposer une mutuelle santé aux habitants de la commune et propose des tarifs 30% moins chers que les mutuelles classiques. Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision.

GAEC BOIMONLAIT : Une demande de traverse de chemin pour le passage de canalisation a été effectué par la GAEC BOIMONLAIT. Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve de la remise en état du chemin.

Le prochain Conseil Municipal est fixé vendredi 27 avril 2018.